



COVID 19

Situation sanitaire

Mise en œuvre du protocole sanitaire

SGEC/2022/256
10/03/2023

DESTINATAIRES : Directeurs diocésains,
Organisations professionnelles de chefs d'établissements

POUR DIFFUSION AUX CHEFS D'ETABLISSEMENT

POUR INFORMATION : Commission Permanente
Secrétaires Généraux de la Fnogec, du Cneap, de Formiris, de
l'UGSEL et de l'APEL nationale

Mesdames, Messieurs,

A la suite, de plusieurs interrogations, je confirme que le ministère de l'Education nationale a supprimé la totalité des consignes supplémentaires de gestion de la pandémie qui figuraient dans la FAQ publiée sur le site du ministère.

Dans le même temps, le niveau « socle » du protocole sanitaire, appliqué depuis la rentrée de septembre 2023, a été assoupli.

En conséquence :

- 1) Toutes les mesures, notamment de gestion des cas de contamination prévoyant l'isolement et la réalisation de tests sont abrogées.
- 2) La pandémie est désormais gérée par les seules mesures appliquées en population générale sans mesures spécifiques appliquées dans les établissements scolaires.

Vous souhaitant bonne réception de ces informations que nous vous invitons à transmettre aux chefs d'établissement dès que possible, nous vous assurons de notre plus total dévouement.

Yann DIRAISON
Adjoint au Secrétaire Général de l'Enseignement Catholique